

# AVANT DE CLÔTURER

Je dois également déclarer toutes les personnes de mon foyer y compris mes enfants de plus de 14 ans. Je peux ensuite valider et passer à l'étape suivante. Je pense bien à vérifier ma déclaration avant la validation finale.

#### MON VERSEMENT INTERVIENDRA À TERME ÉCHU.

Exemple: Mon droit de septembre sera payé en octobre.

Pour savoir quand déclarer mes ressources, je peux consulter mon agenda ou mes alertes dans mon Espace - Mon Compte.









## À NOTER



#### Je saisis mes ressources :

- · mois par mois,
- · sans les centimes,
- · sans les arrondis.

#### JE NE DÉCLARE PAS LES ALLOCATIONS DE LA CAF



Je peux cliquer sur l'icône pour avoir plus d'indications sur ce que je dois déclarer.

## COMMENT REMPLIR MA DÉCLARATION TRIMESTRIELLE

Déclarer ses ressources pour le Revenu de Solidarité Active (RSA) ou la Prime Pour Activité (PPA).

**EN LIGNE?** 





## **OÙ DÉCLARER MES RESSOURCES**

Tous les 3 mois, je peux déclarer

mes ressources pour le Revenu de solidarité active (RSA) ou la Prime d'activité (PPA) sur caf.fr ou sur l'appli mobile Caf - Mon Compte.

Sur la page d'accueil du site caf.fr, dans la barre de menu bleue, je clique sur l'icône mon compte.

Une fois connecté à mon espace, je clique sur l'alerte me demandant de faire ma déclaration trimestrielle.



La déclaration trimestrielle de ressources est aussi accessible depuis la rubrique « Mes paiements et mes droits », « Mes ressources » puis « Déclarer ».

## **COMMENT DÉCLARER MES RESSOURCES**

Avant de commencer ma déclaration trimestrielle de ressources, je dois accepter les conditions d'utilisation.

Les documents et informations qui sont indispensables pour faire ma démarche sont indiqués.

Je dois ensuite vérifier et valider ma situation familiale et professionnelle en cliquant sur « Valider mon profil » ou bien la modifier sur le bouton« Signaler un changement ».

Je déclare mes ressources et celles de tous les membres de mon foyer pour les mois indiqués.



## Oue faut-il déclarer ?

#### **SALAIRES**

- Revenus avant le prélèvement à la source
- Acompte, saisie sur salaire et remboursement de prêt salarial

A déduire : mes remboursements forfaitaires ou réels. primes de panier, primes de crèche, remboursements d'abonnements de transports, frais kilométriques, etc. Si le Montant Net Social apparaît sur ma fiche de paie, je peux le déclarer. Je me renseigne sur le site du Ministère chargé des Solidarités (solidarites.gouv.fr/lemontant-net-social)

Congés payés BTP

### **REVENUS NON SALARIÉS**

- Chiffre d'affaire net mensuel : le montant global de mes chiffres d'affaires réalisés après abattements fiscaux relatifs à chaque nature\* (BIC ventes 71%, **Presta Bic 50%, BNC 34%)**
- · Chiffre d'affaire brut.

## INDEMNITÉS CHÔMAGE -**STAGE/FORMATION**

- Ressources Pôle Emploi
- Ressources des organismes de formation
- Chômage secteur public

### **PENSIONS ALIMENTAIRES**

• Le montant des pensions alimentaires perçues **NE PAS DÉCLARER CELLES OUE JE VERSE** 

## **AUTRES RESSOURCES**

Je pense à cliquer sur « Déclarer d'autres ressources » : revenus exceptionnels, argent placé, primes et accessoires de salaire, pension d'invalidité, retraite, etc.